



Suite jugement Coups et blessures

Par **Prox**, le **23/11/2016** à **18:51**

Bonjour à tous,

Il y a un moi j'ai été jugé pour violence en réunion avec 30 jours d'ITT j'ai eu 1400 euros à payer (500 euros d'indemnité et 900 euros de dommages et intérêts) et 2 ans d'interdiction de fréquenter les boîtes de nuits alors suite à ça j'aurai quelques questions à vous poser :

-Quand et comment dois-je payer les dommages et intérêts ? Car on ne m'a donné aucune info je dois attendre qu'il me les réclament ? Sur le rendu il est marqué que j'ai 2 mois pour payer mais comment ?? J'ai aucune info pour savoir comment effectuer le règlement

-Si jamais je me fais attraper en boîte je risque quoi concrètement ?

Merci pour votre aide j'aurais bien demandé tout ça à mon avocat mais il est aux abonnés absents depuis un mois :p